



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_9-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 novembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	7	5

Date de convocation le **3 novembre 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_23119_9

**Attribution de marchés d'assurance - responsabilité civile - Flotte Véhicule -
Risque statutaire**

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOU**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

S²LO

ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_9-DE

Les marchés assurances arrivant à terme au 31 décembre 2023, u
été engagée par avis d'appel public à la concurrence en date du 20 juillet 2023 dans le cadre
d'un groupement de commande coordonné par la ville, la ville agissant pour son compte et
pour le compte du CCAS.

La date limite de réception des offres a été fixée au 18 septembre 2023 à 12h00.

Selon leur valeur estimée et les dispositions du code de la commande publique, les lots font
l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

La définition des besoins a permis d'identifier trois lots :

- lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes avec deux prestations
supplémentaires éventuelles (PSE)
 - PSE n°1 : suppression de la franchise de 1 000€,
 - PSE n°2 : atteinte à l'environnement.
- lot n°2 : Flotte véhicules et risques annexes sans prestation supplémentaire
éventuelle
- lot n°3 : Risques statutaires agents affiliés CNRACL et assimilés avec deux
prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Pour la Ville :

- PSE n°1 : accident de service/maladie professionnelle remboursement de la
rémunération de l'agent à hauteur de 50 % - franchise 60 jours,
- PSE n°2 : accident de service/maladie professionnelle remboursement de la
rémunération de l'agent à hauteur de 100 % - franchise 90 jours.

Pour le CCAS :

- PSE n°1 : accident de service/maladie professionnelle remboursement de la
rémunération de l'agent à hauteur de 100 % - franchise 15 jours,
- PSE n°2 : accident de service/maladie professionnelle remboursement de la
rémunération de l'agent à hauteur de 50 % - franchise 15 jours.

Conformément aux articles L.2120-1, R2124-1, R2161-1 à R.2161-5 du Code de la
commande publique, la procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les trois lots
suivants :

- lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes;
- lot n°2 : Flotte véhicules et risques annexes ;
- lot n°3 : Risques statutaires agents affiliés CNRACL et assimilés.

Les marchés sont conclus pour une durée de cinq ans comme prévu par le Code des
assurances.

Le début d'exécution des prestations assurantielles est prévu au 1^{er} janvier 2024.

Les offres reçues pour les lots 1 et 2 ont été analysées selon les critères suivants :

1/ prix pour 60 points ;

2/ valeur technique pour 40 points appréciée au regard de 4 sous critères :

- importance des réserves 20 points ;
- indexation 5 points ;
- respect des préavis 5 points ;
- gestion 10 points.

Les offres reçues pour le lot 3 ont été analysées selon les critères suivants :

1/ prix pour 55 points ;

2/ valeur technique pour 45 points appréciée au regard de 4 sous critères :

- importance des réserves 25 points ;
- respect des préavis 5 points ;
- gestion 15 points.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 26 octobre 2023 a classé les offres et a choisi les opérateurs économiques suivants :

N° lot	Dénomination du lot	Opérateur économique choisi par la CAO	Montant estimatif 2024
1	Responsabilité civile et risques annexes	LLOYD'S/ BEAH	PSE n°1 retenue: suppression de la franchise de 1000€ Pour la Ville : 25 438,31€ TTC Pour le CCAS : 2 333,47€ TTC
2	Flotte Véhicules et risques annexes	SMACL	Pour la Ville : 80 585,15€ TTC
3	Risques statutaires des agents affiliés CNRACL et assimilés	LLOYD'S/BEAH	Aucune PSE retenue Pour la Ville : 100 971,09€ TTC Pour le CCAS: 6 106,78€ TTC

Aux termes de l'article R.2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres.

La signature des lots relevant de la procédure d'appel d'offre doit être soumise au conseil municipal puisque le montant cumulé des lots excède le seuil des procédures formalisées.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer chaque lot du « marché assurance », avec les opérateurs économiques choisis par la CAO, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque lot du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer chaque lot du « marché assurance », avec les opérateurs économiques choisis par la CAO, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque lot du marché.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Ange VIDAL , Carlos PEREIRA , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 novembre 2023.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT